



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/25185
28 janvier 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

A la suite de consultations avec les membres du Conseil de sécurité, le Président a fait la déclaration ci-après au nom du Conseil à sa 3167e séance, le 28 janvier 1993, à l'occasion de l'examen par le Conseil du point intitulé "La situation au Moyen-Orient" :

"Les membres du Conseil de sécurité ont pris acte avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) (S/25750 et Add.1) présenté en application de la résolution 768 (1992).

Ils réaffirment leur attachement à la cause de la pleine souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale du Liban à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Ils affirment à cet égard que tout Etat doit s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité ayant maintenant prorogé le mandat de la FINUL pour une nouvelle période intérimaire sur la base de la résolution 425 (1978), les membres du Conseil tiennent à souligner à nouveau l'urgente nécessité d'appliquer cette résolution sous tous ses aspects. Ils réitèrent leur plein appui à l'Accord de Taëf et aux efforts incessants déployés par le Gouvernement libanais pour consolider la paix, l'unité nationale et la sécurité dans le pays tout en menant à bien le processus de reconstruction. Les membres du Conseil félicitent le Gouvernement libanais d'être parvenu à étendre son autorité dans le sud du pays, en parfaite coordination avec la FINUL.

Les membres du Conseil de sécurité se déclarent préoccupés par la persistance de la violence dans le sud du Liban, déplorent les pertes en vies humaines dans la population civile et demandent instamment à toutes les parties de faire preuve de retenue.

Les membres du Conseil de sécurité saisissent cette occasion pour rendre hommage aux efforts persistants déployés par le Secrétaire général et son personnel et exprimer leur reconnaissance aux membres de la FINUL et aux pays fournissant des contingents pour les sacrifices qu'ils ont consentis dans des circonstances difficiles ainsi que pour leur attachement à la cause de la paix et de la sécurité internationales."
